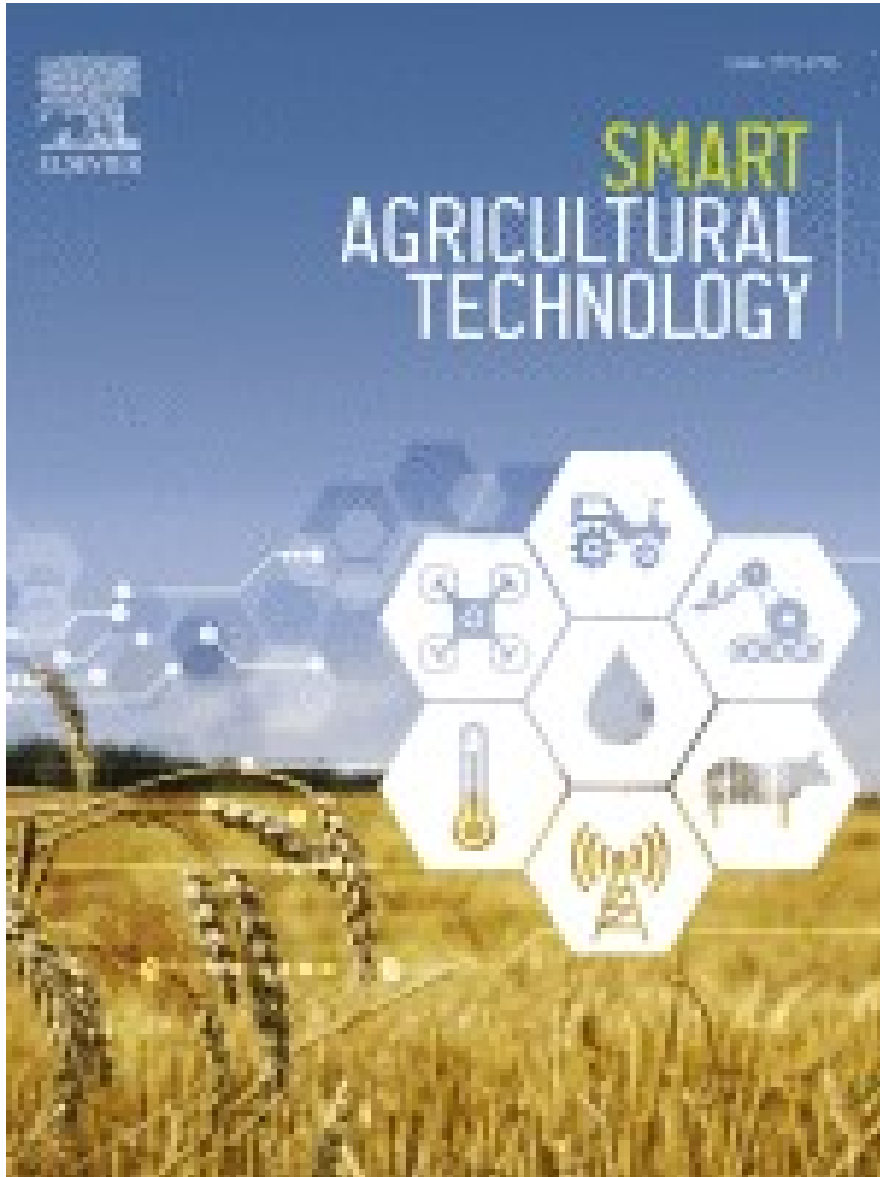


Questions sociétales autour du développement des robots agricoles

19 décembre 2024



Un article paru en novembre 2024 dans la revue *Smart Agricultural Technology* explore les enjeux éthiques et sociaux liés à la robotique en agriculture. Dans le cadre du projet européen [Robs4Crops](#), diverses parties prenantes (équipementiers, chercheurs, conseillers, représentants d'associations agricoles et d'autorités publiques, etc.) ont été invitées, au cours d'entretiens, à réfléchir à trois thématiques : l'impact de la robotique sur les emplois, la responsabilité en cas de dommages, l'utilisation des données collectées.

Au regard d'autres secteurs d'activité tels l'industrie, le déploiement des robots en agriculture est encore limité. En 2023, leur marché mondial s'élevait à 6,7 milliards de dollars. Toutefois, les prévisions de ce marché à l'horizon 2030 (17,3 milliards de dollars), ainsi que la multiplication des

solutions robotiques proposées, révèlent un intérêt croissant pour leur utilisation en agriculture. Outre les arguments de durabilité, d'augmentation de la productivité et de diminution de la pénibilité du travail, avancés par leurs promoteurs, les robots apportent une réponse à la pénurie de main-d'œuvre et à la hausse de son coût, problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays dont la France. De surcroît, leur adoption créerait de nouveaux emplois susceptibles d'attirer vers l'agriculture des jeunes très qualifiés, contribuant ainsi au renouvellement des actifs. Pour autant, les nouveaux emplois générés par la fabrication, l'utilisation et l'entretien des robots ne bénéficieront pas nécessairement aux personnes remplacées par les robots, ni aux zones géographiques où ces technologies sont déployées.

Se pose aussi la question de la responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels causés par ces robots. Elle se complexifiera à mesure que leur degré d'autonomie augmentera grâce aux progrès de l'intelligence artificielle. À qui incombera la responsabilité des dégâts découlant d'actions décidées en autonomie, non programmées par leurs concepteurs et non commandées par leurs utilisateurs ? Enfin, les données récoltées par ces technologies, sur leurs environnements et sur les opérations qu'elles permettent, posent des questions de propriété et de confidentialité, ainsi que des questions sur les traitements qui pourraient en être fait.

Face à ces défis, les auteurs soulignent le rôle central des pouvoirs publics pour : accompagner les zones rurales affectées par les pertes d'emplois ; équilibrer les rapports de forces sur l'utilisation des données, entre fournisseurs de technologies et agriculteurs ; clarifier et répartir les responsabilités juridiques et morales liées aux dommages causés par ces robots.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : [*Smart Agricultural Technology*](#)